



Cinq réunions publiques constitutives des Commissions extra-municipales de quartiers

"Les quartiers s'expriment" **JUIN 2022**

Bienvenue ...

Le Conseil Municipal continue de constituer une démocratie de décentralisation active dans la Ville de Saint-Benoît, dont la Commission de Transition écologique, récemment mise en place. Les prochaines Commissions extra-municipales seront un des lieux privilégiés d'énergies nouvelles et de créativité, d'échanges d'avis et d'expériences.

Cette volonté a été différée par le contexte sanitaire grave de ces deux dernières années qui nous a retardé pour l'organisation de ces rassemblements citoyens.

Si vous souhaitez participer activement à ces Commissions extra-municipales et devenir l'un ou l'une de leurs membres, je vous invite à assister à la réunion constitutive de la Commission extra-municipale de votre quartier, programmée fin juin 2022.



Bernard Peterlongo
Maire de Saint-Benoît

**Concertation entre
habitants des quartiers
et les élus**

Echanges d'expériences

Sources d'idées

**Lieux de convivialité
et de dialogue**

Vous appartenez au quartier, si vous habitez :



Vous appartenez au quartier de **Ermitage - La Varenne** si vous habitez :

- Allée Alexander Bell
- Allée Charcot
- Allée du Coq Hardi
- Allée Gustave Eiffel
- Allée des Fauvettes
- Allée des Mésanges
- Allée Bernard Oudin
- Allée des Peupliers
- Allée des Pinsons
- Allée des Tilleuls
- Allée de la Vigne
- Chemin des Côteaux Fleuris
- Chemin de l'Ermitage
- Chemin de Tout Vent
- Chemin de la Varenne
- Impasse Bellevue
- Impasse de l'Eau Vive
- Impasse Saint-Martin
- Impasse des Vergnes
- Route de Ligugé
- Rue du Bois d'Amour
- Rue de l'Aqueduc
- Rue des Arcs
- Rue Jean Bart
- Rue François Berthelot
- Rue Jacques Brel
- Rue Bougainville
- Rue Jacques Cartier
- Rue Samuel de Champlain
- Rue des Chardonnerets
- Rue de la Chaume
- Rue du Hameau de la Chaume
- Rue du Clairin
- Rue du Cimeau
- Rue Delaunay
- Rue de l'Ermitage
- Rue de la Claire Fontaine
- Rue Jean Gabin
- Rue du Coq Hardi
- Rue Louis Juvet
- Rue de Magnac
- Rue de la Matauderie
- Rue des Mélusines
- Rue des Merisiers
- Rue de Parigny
- Rue de la Source
- Rue Robert Surcouf
- Rue de la Varenne

Réunion constitutive le **lundi 20 juin 2022 à 20 h à la mairie**

à noter

Vous appartenez au quartier de **Lonjoies - Vallée Mouton** si vous habitez :

- Allée des Figuiers
- Allée Fernand Hyvernac
- Allée du Pen Duick
- Avenue Champ de la Caille
- Avenue Gal de Gaulle
- Avenue du 11 novembre
- Chemin Cybellerie
- Chemin Grand'Maison
- Chemin du Grand Rocfer
- Chemin des Lonjoies
- Chemin Mérigotte (côté pair)
- Chemin du Petit Roc fer
- Route de Gençay
- Route de Poitiers (n°64 et 75)
- Rue d'Artimon
- Rue de Beaupré
- Rue de Belem
- Rue du Cabestan
- Rue de la Calypso
- Rue Christophe Colomb
- Rue Clos Gaultier
- Rue du Clos Marchand
- Rue Jean de la Fontaine
- Rue George Sand
- Rue de la Goëlette
- Rue du Grand Foc
- Rue Grand'Maison
- Rue de l'Hermione
- Rue du Nautilus
- Rue du Panier Vert
- Rue des Perdrix
- Rue des Pluviers
- Rue de la Santa Maria
- Rue des Sarcelles
- Rue Eric Tabarly
- Rue des Tourterelles
- Rue de la Vallée Mouton
- Rue des Vanneaux
- Rue Vasco de Gama

Réunion constitutive le **jeudi 23 juin 2022 à 20 h à la mairie**

à noter

Vous appartenez au quartier de **Fontarnaud et Flée** si vous habitez :

- Allée des Marnières
- Chemin du Val Béni
- Chemin de Gennebry
- Le Petit Château
- Route de Fontarnaud
- Route des Grosques
- Route de Nouaillé
- Route du Petit Saint-Benoît
- Rue de la Berlonnière
- Rue du Puy Joubert
- Allée de Bois Fontaine
- Allée des Champs ronds
- Chemin de la Braudière
- Chemin de la Cadouillère
- Chemin du Petit Flée
- La Cossonière
- Les Grimaudières
- Route de Flée
- Rue Jean Le Bon

Réunion constitutive le **mercredi 29 juin à 20h à la mairie**

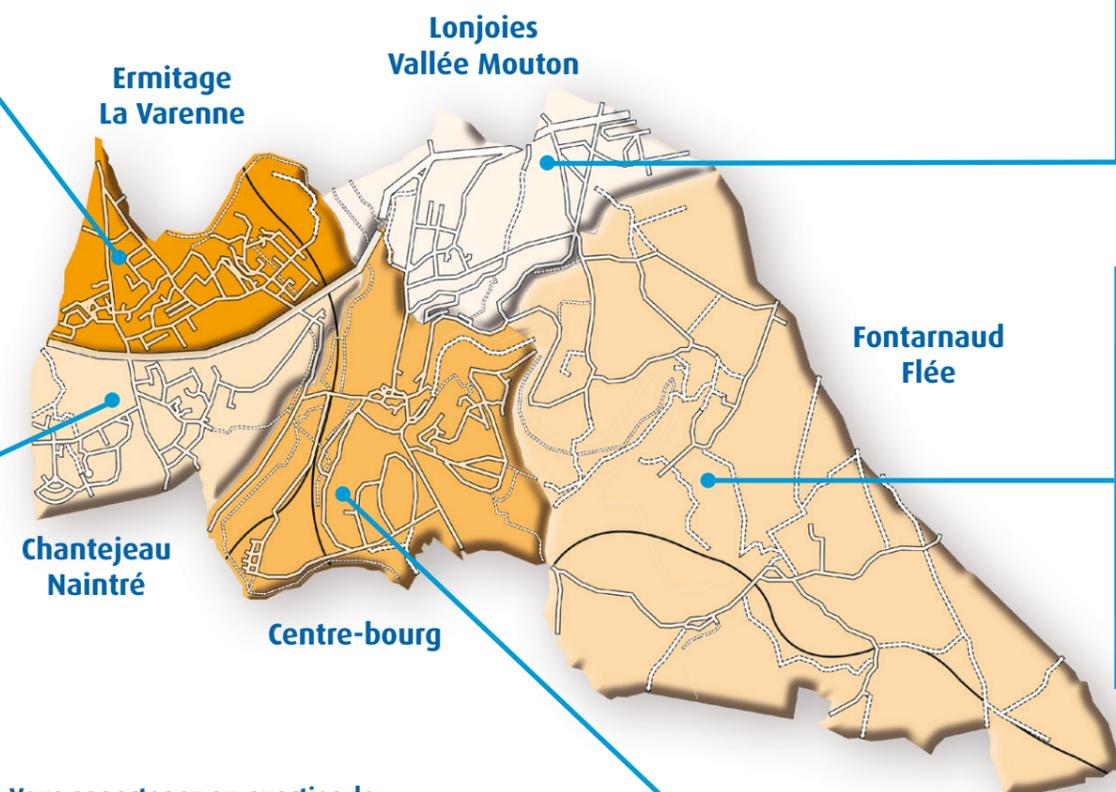
à noter

Vous appartenez au quartier du **Centre-bourg** si vous habitez :

- Allée Jappe Chien
- Allée du 19 mars 1962
- Allée de Moulin
- Allée des Troènes
- Avenue de la Gare
- Avenue des Grottes de Passelourdain
- Avenue de Lorch
- Chemin de la Borne au Beurre
- Chemin de Derrière les Murs
- Chemin de la Fauquerie
- Chemin de la Mérigotte (côté imp.)
- Chemin de Piégu
- Cité de Passelourdain
- Impasse des Eglantiers
- Impasse du Miosson
- Impasse du Prieuré
- Place du 8 mai 1945
- Route de Mon Repos
- Route de Passelourdain
- Route de Poitiers (N°62 et 69)
- Rue de l'Abbé Chopin
- Rue des Acacias
- Rue des Aubépines
- Rue des Bergeottes
- Rue des Buis
- Rue des Charmilles
- Rue des Châtaigniers
- Rue des grands Chênes
- Rue Paul Gauvin
- Rue Pierre Gendrault
- Rue du Hameau de la Cherpe
- Rue de Mauroc
- Rue de la Médoquerie
- Rue du Square
- Ruelle de la Cure
- Ruelle du Piloni

Réunion constitutive le **jeudi 30 juin à 20 h à la mairie**

à noter



Vous appartenez au quartier de **Chantejeau - Naintré** si vous habitez :

- Allée des Iris
- Allée Jean Monnet
- Avenue Hauts de la Chaume
- Chemin de la Croix
- Chemin du Petit Gué
- Côte du Vieux Moulin
- Place des Erables
- Place des Résistants
- Rue des Bleuets
- Rue des Bruyères
- Rue Champs de l'Ormeau
- Rue de Chantejeau
- Rue du Château d'Eau
- Rue des Coquelicots
- Rue Dom Deschamps
- Rue des Erables
- Rue des Essarts
- Rue des Fougères
- Rue de la Futaie
- Rue des Genêts
- Rue des Glycines
- Rue des Lilas
- Rue Matauderie
- Rue de Naintré
- Rue des Noisetiers
- Rue de l'Ormeau Garreau
- Rue du Paradis
- Rue des Pommiers
- Rue des Seringas
- Rue de la Vallée

Réunion constitutive le **mardi 21 juin à 20h à la mairie**

à noter

Commissions extra-municipales de quartiers

Les cinq réunions constitutives se dérouleront à la Mairie, salle des Mariages, à 20h

VOS INTERLOCUTEURS PAR QUARTIER	DATES DES RÉUNIONS
 <p>ERMITAGE - LA VARENNE Président de la Commission : Hubert Bailly Élus assesseurs de la Commission : Daro Bouché - Joelle Tobelem - Jeffrey Bègue</p>	lundi 20 juin
 <p>CHANTEJEAU - NAINTRÉ Président de la Commission : Bernard Picard Élus assesseurs de la Commission : Nathalie David - Joel Blaud - Geneviève Branger</p>	Mardi 21 juin
 <p>LONGJOIES - VALLÉE MOUTON Président de la Commission : Daniel Baudiffier Élus assesseurs de la Commission : Michelle Minot - Agnès Faugeron</p>	jeudi 23 juin
 <p>FONTARNEAU - FLÉE Président de la Commission : Bernard Davignon Élus assesseurs de la Commission : Martine Bataille - Isabelle Bouchet Nuer</p>	mercredi 29 juin
 <p>CENTRE-BOURG Président de la Commission : Jean-Marie Guérin Élus assesseurs de la Commission : Monique Marion - Emmanuel Guillon - Jacqueline Terny</p>	jeudi 30 juin





Les Commissions extra-municipales de quartiers

permettent de discuter des projets qui dépassent l'échelle d'un quartier sans pour autant renier la réalité de chacun, de regrouper des secteurs importants tout en préservant la relation de proximité et de favoriser les échanges entre quartiers en sensibilisant les uns aux préoccupations des autres.

Comment fonctionnent-elles ?

- Elles se réunissent, à l'initiative du Président, deux fois par an.
- Elles sont composées de membres de droit (Directeurs des écoles, collèges, SAJH, IME, CAT, CFA, Instituts de formations, Associations de quartier).
- **Une charte permet une cohésion interne dans les Commissions extra-municipales. Elle permet de comprendre les objectifs, les droits et les devoirs de chacun au sein de chaque Commission.**

Qui peut participer ?

- Les personnes qui résident ou ont une activité dans le quartier concerné.
- Les personnes qui résident et exercent une activité dans deux quartiers différents, devront choisir une seule commission de quartier à laquelle elles souhaitent appartenir.
- Les personnes qui possèdent une résidence principale ou secondaire à Saint-Benoît, peuvent participer à la Commission de leur quartier.
- Pour des raisons d'un nombre limité de places de membres au sein de chaque Commission extra-municipale, il est souhaitable de ne pas cumuler avec les Commissions de la Transition écologique.

Missions :

- Ce magnifique échange d'expériences et d'idées permet un lien entre la population et les élus.
- Favoriser la réflexion.
- Instaurer le dialogue entre les habitants et les élus de Saint-Benoît.
- La commission est consultative et non décisionnaire.

Comment participer ?

- Vous pouvez vous inscrire, lors de la première réunion constitutive de votre quartier, auprès du Président et des élus assesseurs.
- Si vous ne pouvez pas être présent à la réunion constitutive de votre quartier, vous pourrez vous inscrire en vous rapprochant de la mairie.

Par qui sont-elles animées ?

- Par un Président qui est chargé de porter à la connaissance du Conseil Municipal les vœux et observations émis par les membres des Commissions extra-municipales

